

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 592 572

②1 N° d'enregistrement national :

87 00041

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 J 31/057.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 6 janvier 1987.

③0 Priorité : NL, 7 janvier 1986, n° 86 00015.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 28 du 10 juillet 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : N.V. PHILIPS'GLOEILAMPENFABRIE-
KEN, société anonyme de droit néerlandais. — NL.

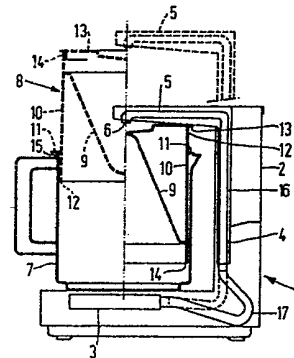
⑦2 Inventeur(s) : Aloysius Jacobus Maria Beeren.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Francis Ortega, Société Civile SPID.

⑤4 Cafetière électrique.

⑤7 L'invention concerne une cafetière électrique comportant un boîtier 1, un réservoir d'eau 2, un chauffe-eau 3, une canalisation de montée 4 disposée à coulissement vertical dans le boîtier et munie d'un orifice d'écoulement 6, ainsi qu'une verseuse 7 munie d'un dispositif de filtrage 8 et pouvant être placée au-dessous de l'orifice d'écoulement. Pour augmenter la compacité de la cafetière électrique, on a fait en sorte que, dans une position de non-utilisation, le dispositif de filtrage puisse être introduit dans la verseuse, de préférence sens dessus dessous. Une telle cafetière électrique économise de l'espace de rangement et d'emballage.



FR 2 592 572 - A3

D

"Cafetière électrique".

L'invention concerne une cafetière électrique comportant un boîtier, un réservoir d'eau, un chauffe-eau, une canalisation de montée pouvant coulisser dans le boîtier dans le sens de la hauteur et munie d'un orifice d'écoulement, ainsi
5 qu'une verseuse munie d'un dispositif de filtrage et pouvant être placée au-dessous de l'orifice d'écoulement.

Une telle cafetière électrique est connue du certificat d'utilité allemand n° 1984739. La canalisation de montée coulissante prévue dans cette cafetière permet d'utiliser
10 des verseuses de hauteurs différentes.

L'invention vise à améliorer la compacité d'une cafetière électrique du genre défini dans le préambule.

A cet effet, la cafetière électrique conforme à l'invention est caractérisée en ce que, dans une position de non-
15 utilisation de la cafetière, le dispositif de filtrage peut être placé dans la verseuse. Lorsque le dispositif de filtrage a été introduit dans la verseuse et la canalisation de montée a été amenée dans sa position inférieure, la hauteur de la cafetière est plus faible que dans la position d'utilisation, de sorte que la
20 cafetière a une forme compacte. Un tel appareil économise donc de l'espace de rangement et d'emballage.

De préférence, dans la position de non-utilisation, le dispositif de filtrage est placé sens dessus dessous dans la verseuse.

25 Un mode de réalisation particulier de la cafetière électrique précitée est caractérisé en ce que le dispositif de filtrage est constitué d'un bac intérieur pour la moulure de café et d'une enveloppe circulaire entourant ledit bac intérieur, enveloppe dont le diamètre extérieur est légèrement plus faible
30 que le diamètre intérieur de la verseuse et dont la hauteur correspond à peu près à la hauteur du bac intérieur, alors qu'elle est munie d'une collerette faisant saillie radialement vers

l'extérieur et permettant de faire appuyer le dispositif de filtrage sur le bord de la verseuse, collerette qui est disposée à proximité du bord inférieur de l'enveloppe. Du point de vue constructif, cela constitue une solution très simple pour le
5 rangement du filtre.

Un autre mode de réalisation de la cafetière électrique conforme à l'invention, dans lequel le filtre, dans la position de non-utilisation, peut être introduit entièrement dans la verseuse, est caractérisé en ce que le dispositif de filtrage est
10 constitué d'un bac intérieur pour la moulure de café, entouré d'une enveloppe circulaire ayant son diamètre extérieur légèrement plus faible que le diamètre intérieur de la verseuse et présentant des bossages élastiques qui, à l'état non chargé, dépassent de l'enveloppe circulaire et
15 servent à faire appuyer le dispositif de filtrage sur le bord de la cafetière dans une position d'utilisation de celle-ci et qui, à l'état enfoncé, affleurent à peu près l'enveloppe, de sorte que, dans la position de non-utilisation, le dispositif de filtrage peut être introduit entièrement dans la verseuse. Du point de vue de la
20 construction, c'est une solution légèrement plus coûteuse, mais elle réduit davantage l'encombrement de la cafetière électrique.

Le coulisement de la canalisation de montée est obtenu d'une manière très simple en utilisant pour la liaison
25 entre le chauffe-eau et la canalisation de montée un tuyau flexible ayant un excédent de longueur.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante d'un exemple de réalisation représenté dans le dessin annexé.

30 La figure 1 est une vue de dessus de la cafetière électrique conforme à l'invention.

La figure 2 est une coupe transversale suivant la ligne II-II de la cafetière électrique de la figure 1.

La figure 3 représente en une vue analogue à
35 celle de la figure 2 un détail d'un autre mode de réalisation de la cafetière électrique.

La cafetière électrique comporte un boîtier 1, un

réservoir d'eau 2, un chauffe-eau 3 faisant fonction de pompe thermique, une canalisation de montée 4 dont la dernière partie 5 s'étend dans le sens horizontal et présente un orifice d'écoulement 6. Au-dessous de l'orifice d'écoulement, on peut 5 placer une verseuse 7 munie d'un dispositif de filtrage 8. Le dispositif de filtrage est constitué d'un bac intérieur conique 9 dans lequel on peut introduire un filtre de papier, et d'une enveloppe circulaire 10 entourant le bac intérieur et dont le diamètre extérieur est légèrement plus faible que le diamètre intérieur 10 de la verseuse 7. La hauteur de l'enveloppe 10 correspond à peu près à la hauteur du bac intérieur 9. L'enveloppe 10 est munie d'une collerette 11 faisant saillie radialement vers l'extérieur et située à proximité du bord inférieur 12 de l'enveloppe. Par le haut, le dispositif de filtrage est fermé d'un couvercle amovible 15 13 qui est appuyé sur le bord supérieur 14 de l'enveloppe.

Dans la position d'utilisation de l'appareil, représentée par des lignes en traits interrompus, la collerette 11 du dispositif de filtrage repose sur le bord 15 de la verseuse 7. La canalisation de montée 4 se trouve dans sa position supérieure. En 20 effet, la canalisation de montée peut être déplacée dans le sens vertical du fait qu'elle est montée à coulissement dans un espace 16 du boîtier 1 et que la liaison entre le chauffe-eau 3 et la canalisation 4 est constituée par un tuyau flexible 17 ayant un excédent de longueur. La canalisation de montée 4 est maintenue dans 25 sa position supérieure sous l'effet du frottement entre la canalisation de montée et la paroi de l'espace 16.

Dans la position de non-utilisation, qui est représentée par des lignes en traits pleins, le couvercle 13 est enlevé et le dispositif de filtrage 8 est placé sens dessus dessous 30 dans la verseuse 7, après quoi le couvercle est placé sur le bord inférieur 12 du dispositif de filtrage, bord qui se trouve alors en haut. Comme la distance entre la collerette 11 et le bord inférieur 12 est de beaucoup plus faible que la distance entre la collerette 11 et le bord supérieur 14, la hauteur de l'ensemble de la verseuse 7 et du 35 dispositif de filtrage est de beaucoup plus faible dans la position de rangement. Après l'abaissement de la canalisation de montée 4, on obtient une cafetière compacte.

Sur la figure 3, on a représenté une autre solution pour le rangement du dispositif de filtrage dans la cafetière. A cet effet, l'enveloppe 110 du dispositif de filtrage est munie de plusieurs, par exemple trois ou quatre, bossages élastiques 120
5 présentant chacun une nervure 121. A l'état non chargé, les bossages dépassent de l'enveloppe 110 sur une distance telle que les nervures 121 reposent sur le bord 115 de la verseuse 107 de façon à supporter le dispositif de filtrage 108. Sur la figure 3, cette position d'utilisation est indiquée par des lignes en traits interrompus. Sur
10 la même figure, des lignes en traits pleins indiquent la position de rangement ou position de non-utilisation. Celle-ci est atteinte par enfoncement simultané de tous les bossages 120 et par introduction du dispositif de filtrage dans la verseuse. Il est également possible, dans ce mode de réalisation, de placer le dispositif de filtrage sens
15 dessus dessous dans la verseuse. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'enfoncer les bossages 120 puisque ceux-ci sont alors enfoncés automatiquement par le bord de la verseuse lors de l'introduction du filtre dans celle-ci. La hauteur de l'ensemble de la verseuse et du dispositif de filtrage dans ces deux modes de
20 réalisation peut être plus faible que dans le mode de réalisation précédent.

REVENDEICATIONS :

1. Cafetière électrique comportant un boîtier, un réservoir d'eau, un chauffe-eau, une canalisation de montée pouvant coulisser dans le boîtier dans le sens de la hauteur et munie d'un orifice d'écoulement, ainsi qu' une verseuse munie d'un
5 dispositif de filtrage et pouvant être placée au-dessous de l'orifice d'écoulement, caractérisée en ce que, dans une position de non-utilisation de la cafetière, le dispositif de filtrage peut être placé dans la verseuse.
2. Cafetière électrique selon la revendication 1,
10 caractérisée en ce que, dans la position de non-utilisation, le dispositif de filtrage peut être placé sens dessus dessous dans la verseuse.
3. Cafetière électrique selon la revendication 2,
caractérisée en ce que le dispositif de filtrage est constitué
15 d'un bac intérieur pour la moulure de café et d'une enveloppe circulaire entourant ledit bac intérieur, enveloppe dont le diamètre extérieur est légèrement plus faible que le diamètre intérieur de la verseuse et dont la hauteur correspond à peu près à la hauteur du bac intérieur, alors qu'elle est munie d'une collerette
20 faisant saillie radialement vers l'extérieur et permettant de faire appuyer le dispositif de filtrage sur le bord de la verseuse, collerette qui est disposée à proximité du bord inférieur de l'enveloppe.
4. Cafetière électrique selon la revendication 1 ou 2,
25 caractérisée en ce que le dispositif de filtrage est constitué d'un bac intérieur pour la moulure de café, entouré d'une enveloppe circulaire ayant son diamètre extérieur légèrement plus faible que le diamètre intérieur de la verseuse et présentant des bossages élastiques qui, à
30 l'état non chargé, dépassent de l'enveloppe circulaire et servent à faire appuyer le dispositif de filtrage sur le bord de la cafetière dans une position d'utilisation de celle-ci et qui, à

l'état enfoncé, affleurent à peu près l'enveloppe, de sorte que, dans la position de non-utilisation, le dispositif de filtrage peut être introduit entièrement dans la verseuse.

5. Cafetière électrique selon l'une quelconque des
5 revendications précédentes, caractérisée en ce que la liaison entre le chauffe-eau et la canalisation de montée est constituée par un tuyau flexible en soi connu qui a cependant un excédent de longueur pour permettre le coulissement de la canalisation de montée.

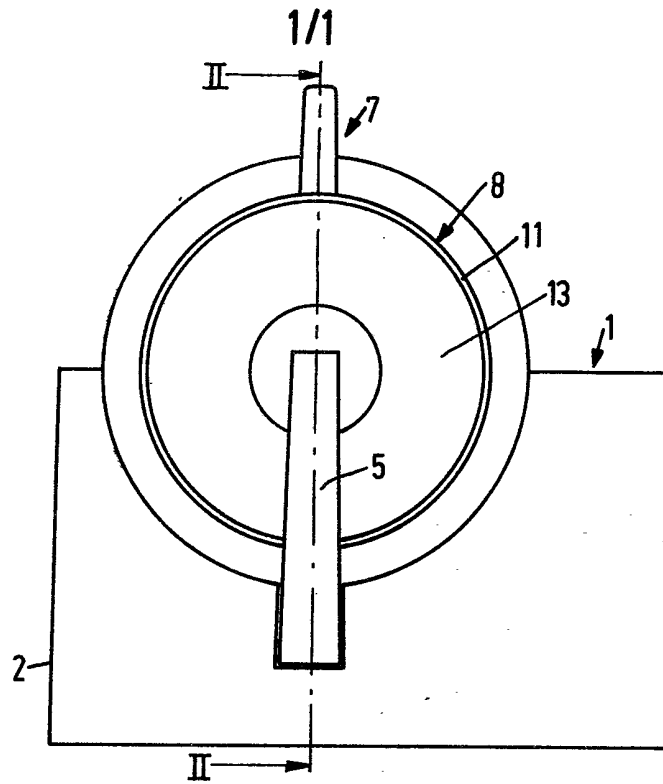


FIG. 1

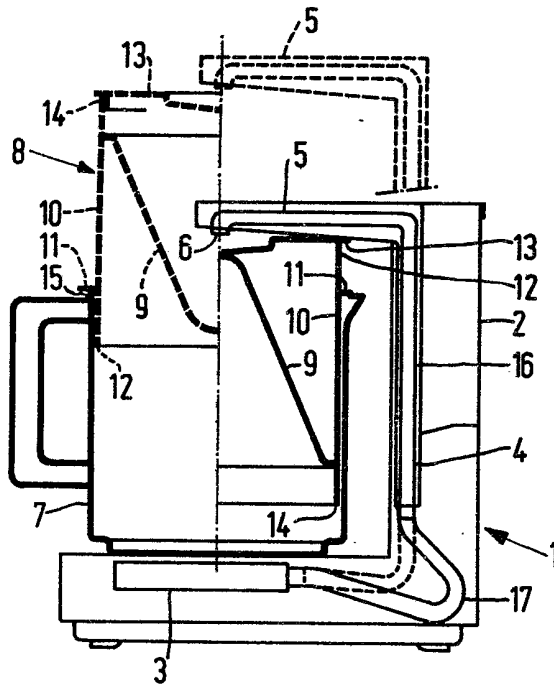


FIG. 2

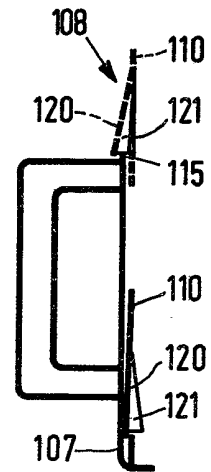


FIG. 3